



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

68,1 millions d'euros pour l'aide médicale urgente en 2019 !

- Bruxelles, le 17 octobre 2018 -

Dans le cadre de la **réforme de l'aide médicale urgente**, la Députée fédérale **Katrin JADIN (MR)** a interpellé la Ministre de la Santé et des Affaires sociales **Maggie DE BLOCK (OpenVLD)** à propos du **budget** qui sera octroyé à celle-ci.

Cette interpellation a fait suite à des propos de divers commandants de zones de secours qui estimaient que le budget ne serait pas adapté et même **insuffisant** pour répondre aux nombreuses missions des zones. Par ailleurs, ils préconisent également qu'**un forfait pour les interventions** soit envisagé.

La Ministre a ainsi répondu que les services en charge avancement à grands pas concernant la facturation et le financement de cette réforme. Le 25 avril dernier, « **le Conseil National des Secours Médicaux Urgents (CNSMU)** a donné son accord de principe pour la **mise en place d'une facturation forfaitaire à l'égard du patient et pour l'introduction d'un nouveau modèle de subside aux services d'ambulances** », affirme-t-elle.

Ce modèle prévoit « *un subside de permanence basé sur un calcul de points afin de subsidier les coûts de personnel et un subside d'activation qui vise à compenser les courses inutiles et prévoir une correction géographique pour les interventions dans les zones rurales* ».

Enfin, le 27 juin dernier, une réunion du CNSMU a proposé un forfait de **60€ à charge du patient** (65€ à l'heure actuelle), respectant ainsi la volonté de nombreux commandants de zones.

Pour conclure, Maggie DE BLOCK mentionne qu'elle a augmenté considérablement l'enveloppe globale du subside pour l'aide médicale urgente. Cette enveloppe constituait 5,2 millions d'euros en début de législation et devrait passer à **68,1 millions d'euros en 2019** et à **73,1 millions d'euros en 2020**.

Constatant cette augmentation budgétaire, **Katrin JADIN** estime qu'« *un tel effort est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'aide médicale urgente. Cette dernière doit rester accessible pour tous et les missions des zones de secours doivent s'effectuer dans les meilleures conditions possibles et de la façon la plus efficiente* ». Ainsi, la Députée espère que le calcul des subsides tiendra bien compte de la **réalité du terrain**, de la disponibilité du personnel ainsi que de la durée et des distances de trajets des interventions.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be